

Conseil communal du 25 mars 2024

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

Point n° 5 - Rapport d'activités ADL - Agence de Développement Local 2023

APPROUVÉ

Réflexion : bon apport et activités utiles au développement - essentiellement du commerce local.

En lisant le rapport sur les chèques-commerces, je constate qu'est évoquée la possibilité pour le Collège communal de supprimer les chèques commerces toujours en circulation et émis avant... 2021! Ce que m'a confirmé l'échevine Balthazard. Malgré que la validité des chèques était limitée à 1 an, ceux-ci circulent toujours et semblent acceptés par les commerçants. Bizarre, non? Je suggère qu'à partir de l'année prochaine (2025), une règle claire et transparente soit instaurée: soit le chèque est valable trois ans, soit une année. Et le Collège supprime chaque année les chèques émis trois années ou une année auparavant l'année d'émission.

Réaction du Collège : attentif et en apparence d'accord. Sans plus.

Point n° 8 - INONDATIONS - Conception et réalisation d'une passerelle piétonne à Juzaine. Approbation des conditions et du mode de passation.

APPROUVÉ

Suggestion : je suggère de remplacer le bois azobé prévu pour le tablier par des grilles métalliques (cfr la passerelle sur la Gère). Raisons : un tablier en bois est glissant et l'azobé est de provenance exotique.

Réaction du Collège : suggestion adoptée.

Point n° 9 - Renouvellement de la toiture de l'église Sainte-Walburge à Wéris. Conditions du marché. Approbation. Subvention 80% - 402.000 €

APPROUVÉ

Très beau travail de gestion par le Service travaux. Par contre, je m'interroge sur la compétence du bureau d'architecture de Beauraing au vu des nombreuses remarques du SPW-AWAP.

Question: je constate nombre de remarques judicieuses de la part du Service Travaux sur le projet de CSC - Cahier Spécial des Charges - des travaux:

7 remarques sur 31 points pour la partie administrative et 14 remarques sur 78 points pour la partie technique. Ex.: manque de descriptifs (pour le baptistaire/sacristie) et couverture toiture, oubli de la restauration de la croix du coq, pas de plan du chantier, traitement des boiseries sans métré...

Réaction du Collège : totale confiance dans l'entreprise.

Point n° 10 - Eclairage public. Extension du réseau d'éclairage public de l'accès à la piscine de Bohon . Devis.

APPROUVÉ

Vu la hausse de fréquentation des lieux, éclairage public utile.

Suggestion : prévoir un détecteur de passage pour l'allumage en période active d'éclairage

Réaction du Collège : OK. Demande de prix va être faite et le dossier sera représenté au le prochain conseil.

**Point n° 11 - Aménagement et équipement du site du parc Roi Baudouin.
Auteur de projet - Facture d'honoraires - Information**

APPROUVÉ

Information : refus de paiement par la Directrice financière parce que le bureau le moins distant n'a pas été choisi par le Collège. Ce qui oblige une décision de paiement par le Collège, avec obligation de communication au Conseil.

**Point n° 12 - Mise à disposition d'un local dans l'ancienne poste à Barvaux
au profit de la Maison médicale Croix-Rouge. Projet de convention**

APPROUVÉ

Précision :

- il s'agit bien de la Maison de la Croix-Rouge, et non de la Maison Médicale comme indiqué dans le dossier.
- il s'agit bien d'un contrat de mise à disposition à titre précaire, à mentionner plus clairement dans le titre.

Réaction du Collège : remarques prises en compte

Point n° 14 - Régie foncière. Droits de chasse. Renouvellement. Modification - Approbation

ABSTENTION

Modification proposée par le Collège : *supprimer la majoration de 10% de de la location.*

La motivation

- *hausse du précompte mobilier (à charge auparavant du bailleur, mais dorénavant à charge du locataire) pour les revenus de location de droits de chasse, pêche et tenderie, passés de 15 à 25 %, puis à 30 %.*

Question : pourquoi diminuer ? Au vu des noms des bailleurs dont j'ai pu prendre connaissance, je ne pense pas qu'ils soient dans le besoin.

Cette modification n'est pas en rapport avec le contexte des besoins collectifs : elle avantage les personnes aisées et leurs loisirs.

De plus, à par une seule personne, la plupart des locataires ont marqué leur accord sur les conditions initiales avec augmentation. Il s'agit ici d'un avantage de classe.

Je décide de m'abstenir.

Réaction du Collège : les accords figurant au dossier ne constituent que la moitié des locations. Crainte de non renouvellement pour les suivants.

Point n° 16 - Service Patrimoine. Vente de surfaces déclassées au sentier vicinal n°18 à Durbuy Vieille Ville près de Thier Moreau. P1 et P2

ABSTENTION

Position : abstention par principe : on ne revend pas des parcelles de chemin ou sentier communal, on les maintient, dans toute la mesure du possible. Il constituent la mémoire patrimoniale de nos déplacements doux, et participent au maillage de la mobilité lente. Les chemins constituent notre patrimoine commun. Ce sont des « communs ».

Point n° 17 - Régie foncière. Vente d'un terrain à Heyd. Conditions

APPROUVÉ

Information : vente d'un terrain agricole à un agriculteur local, après cession du droit de préemption (entre frères). Prix: 12.500 euros pour 7.396 m².

Point n° 18 - Régie foncière. Fin d'un premier délai pour la vente des lots à Heyd El Cwene. Offre d'achat lot 2. Attribution de la vente.

APPROUVÉ

Constat : ce premier délai d'appel n'a pas eu beaucoup de succès. Quel est le réel avantage donné à un durbuysien dans ces ventes ?

Point n° 19 - Régie foncière. Charte d'engagement pour la gestion forestière durable PEFC en Wallonie. Adhésion.

APPROUVÉ

Remarque : saluons la démarche.

Intérêt pour l'article 13 de la Charte, qui demande une position active de la part de la commune en matière de « Prévention et gestion des dégâts liés à la surpopulation de gibier » (cerfs, chevreuils, sangliers)

Conclusion : a minima, cette Charte implique de :

1. informer les titulaires de baux de chasse,
2. assurer une gestion équilibrée forêt/gibier,
3. réaliser un Etat des lieux des dégâts dès cette année,
4. à mettre à jours dans 3 ans,
5. intervenir en cas de dégâts inacceptables.

Réaction du Collège : déni total. Découverte du texte en séance. Le Conseil approuve un texte que le Collège ne compte pas mettre en œuvre. Le but semble d'être titulaire de la Charte.

Point n° 20 - Service Patrimoine. Résultat de l'enquête publique pour des questions de voirie à la ferme du Petit Bomal

ABSTENTION

Position : ce dossier n'est pas encore mûr. Il nécessite une discussion avec le propriétaire du terrain. Une piste alternative réaliste existe. Le lieu d'aboutissement pourrait être différent.

Réaction du Collège : une 2^e enquête va être lancée ainsi qu'une discussion avec le demandeur.

Point n° 21 - Régie foncière. Approbation du devis des travaux non subventionnables. Cantonnement de Marche-en-Famenne, devis SNI932/4/2024

ABSTENTION

Information : il s'agit exclusivement d'une liste de plants destinée à la re-plantation des bois communaux après abattage. Après analyse, je constate que les essences d'arbres proposés sont très mélangés et essentiellement feuillus. Donc, très bien. Dans le respect de la Charte PEFC

Point n° 24 - Service Personnel. Rapport 2023 relatif à l'emploi de travailleurs handicapés au sein de l'administration communale: communication.

Remarque : le quota minimum d'emploi est « plus » que rencontré. Bravo.

**Point n° 25 - ELECTIONS EUROPEENNES/FEDERALES/REGIONALES
2024 - CAMPAGNE ELECTORALE - MAINTIEN DE L'ORDRE -
ORDONNANCE DE POLICE**

Suggestion: après des dernières élections, j'avais proposé de créer un bureau de vote au sein de l'unique maison de repos de la commune.

Réaction du Collège : il est encore temps : le Collège va faire la demande.

Eric Jurdant
Conseiller communal.